

Liste des documents à produire pour une demande de dérogation

a) mort naturelle :

- formulaire de demande de dérogation dûment rempli
- copie de l'arrêté portant habilitation de l'entreprise de pompes funèbres mandatée
- acte de décès rédigé par l'officier d'état-civil du lieu de décès
- certificat de décès mentionnant l'absence de problème médico-légal (modèle défini par arrêté du 24/12/1996)
- autorisation de fermeture de cercueil délivré par l'officier d'état-civil du lieu de décès.

b) Si mort violente, suspecte ou sur la voie publique :

fournir en plus des pièces susvisées :

- le procès-verbal aux fins d'inhumation ou d'incinération avec Visa du Procureur de la République (qui lève de ce fait l'obstacle médico-légal)